

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 20

SEANCE DU 25 JUIN 2025

Pouvoirs : 04

Excusé : 01

Absents : 04

*Qui ont pris part
à la délibération :* 24

Date de convocation : 18 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juillet à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle ARBOUSE, sous la présidence de Mme Annie ESPOSITO, 1^{ère} adjointe.

Présents : Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi - Mme ARGENTO Katia - M. FRANCESCHINI Damien (arrivé à 18h 43) - M. CLAVE Denis - M. CALMET Pierre - M. LE PEN Jean-Ronan - Mme ROCHE Mathilde - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 19h08).

Pouvoirs : M. VINCENT Romain donne pouvoir à M. FONTANA Alain - M. FONTANA Alain donne pouvoir à M. MARIN Michel - Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - M. DEZERAUD donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Excusé : M. VINCENT Gilles.

Absents : M. BLANC Romain - Mme SAUQUET Adeline - Mme MONTAGNY Nolwenn - M. SAUVAT Sébastien.

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde.

**7. SUBVENTION POUR LA PARTICIPATION A LA COUPE DE FRANCE SSP 700
2025 : COURSE NATIONALE DE MOTO**

Madame la 1^{ère} adjointe explique à l'assemblée qu'un jeune Mandréen a été retenu pour participer à la coupe de France SSP 700 2025, course nationale de moto.

Il s'est engagé dans cette aventure sous le statut associatif et, à ce jour, il est en manque de sponsors et de subventions.

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle que le conseil municipal avait autorisé le versement d'une subvention d'un montant de 1500 € en 2023 pour la R7 cup. Cette année il sera proposé de lui accorder une subvention de 1000 € qui sera investie dans son matériel de remplacement, l'inscription aux courses, la maintenance de la moto, les équipements de sécurité et la logistique.

En contrepartie, la commune figurera sur les posts Facebook et Instagram et le logo de la commune apparaîtra sur sa moto.

Après avoir donné toutes précisions utiles, madame la 1^{ère} adjointe demande à mesdames et messieurs les élus d'approuver le versement de ladite subvention.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. CLAVE (+1 POUVOIR), M. CALMET ET M. LE PEN SE SONT ABSTENUS.

Signé : Le maire,

Gilles VINCENT